

# IV : Première guerre mondiale et évolution des migrations (juives et autres)

## JUIFS ET MAGHREBINS DANS LES TRANCHEES

Durant la guerre, environ 400 000 Maghrébins vivent en France (260.000 soldats coloniaux<sup>1</sup> et 140000 travailleurs indigènes). De nombreux travailleurs maghrébins viennent travailler en France, et leurs appartements surpeuplés sont souvent situés dans des quartiers où habitent aussi les familles juives les plus proches, ou en tout cas dans des zones limitrophes. *«Ils sont employés dans divers types d'établissements publics ou privés : usines de munitions, ateliers de l'intendance, centres de bois, centres de stockage du génie ; travaux agricoles, transport, usines à gaz, travaux de terrassement. Par le biais du Service d'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC), du ministère de la Guerre, le gouvernement français tente de contrôler leurs moindres faits et gestes. Le SOTC classe les travailleurs par nationalité et décide de tout ce qui les concerne – emploi, logement, alimentation, transport, en prenant soin de les séparer autant que possible de la population française autochtone.»* (E.B. Katz, 2018.).

La population juive (en comptant l'Algérie) se monte à 180 000 personnes et 38 000 sont enrôlés sous les drapeaux : 16 000 viennent de France et 14 000 d'Algérie ; de plus 8 500 Juifs immigrés en France s'engagent dans la Légion étrangère.

Pour les Juifs de France, la première guerre mondiale leur *«offre la possibilité de réaffirmer leur attachement envers le patriotisme français et leur inclusion totale au sein de la nation»* (E.B. Katz, 2017) et ce au sein même de l'institution qui avait révélé son profond antisémitisme durant l'Affaire Dreyfus. Maurice Barrès et Joseph Reinach, de vieux ennemis politiques, écrivent presque tous les jours des articles pour soutenir l'effort militaire français et font même une tournée des tranchées ensemble. Vieux partisan de la colonisation française, notamment en Tunisie et au Maroc, Reinach oppose la France, *«force impériale bienveillante qui œuvre en faveur de la civilisation, du droit et de la raison»* à *«l'Allemagne, la Russie (jusqu'à la guerre) et l'empire ottoman qui incarnent la barbarie, la répression brutale et l'idéologie raciale»* (*idem*).

Selon E. B. Katz (2017), la première guerre mondiale marque le début de rapports plus intenses entre les Juifs et les Maghrébins dans l'Hexagone, en raison de l'utilisation massive de soldats algériens, marocains et tunisiens, notamment dans l'infanterie. Les Juifs d'Afrique du Nord, qui parlent l'arabe et le français, sont mis à contribution en tant qu'interprètes, mais on leur demande aussi de sonder, voire de surveiller, le moral des troupes coloniales. Les officiers ont en effet très peur de la propagande des Ottomans ou des premières organisations nationalistes arabes, et de leur effet sur la détermination des Maghrébins ou «Orientaux» mobilisés sous les drapeaux. Les interprètes, ou les soldats juifs bilingues, rendent aussi toutes sortes de services à double tranchant: ils lisent la correspondance privée des «musulmans» qui sont illettrés (et collectent donc des informations), ils écoutent les conversations, ils donnent des conseils aux officiers pour les récompenses et les punitions, etc.

En même temps l'auteur nous dit que les Juifs interviennent *«régulièrement pour introduire en quantité des spécialités nord-africaines (dattes ou couscous) dans les rations des soldats. Ils réclament*

---

1. L. Valensi (2016) avance un chiffre inférieur : *«78 000 Algériens, 54.000 Tunisiens et Marocains ont été réquisitionnés entre 1914 et 1918»*, ce qui ferait un total de 132 000.

*d'avantage d'exemplaires du Coran auprès du commandement français, s'efforcent de réfréner le prosélytisme de certains aumôniers et veillent au respect des rites d'inhumation. Loin du champ de bataille, les interprètes se rendent à l'hôpital au chevet des soldats musulmans blessés, les aidant à s'acclimater et pourvoyant à leurs besoins».*

Les Juifs sont également affectés à d'autres postes «qualifiés ou spécialisés», selon E.B. Katz : personnel médical, ingénieurs, signaleurs et il y voit la preuve d'une discrimination religieuse et raciale, sans nous démontrer pourquoi les «musulmans» n'avaient pas les mêmes qualifications (en réalité, les raisons de ces différences sont liées au faible développement des institutions universitaires au Maghreb avant la colonisation et ensuite aux effets néfastes du colonialisme français qui ne développa massivement ni l'enseignement secondaire ni l'enseignement supérieur sur place, mais cela n'est pas essentiellement une question **religieuse, d'autant que la colonisation fut menée par des hommes politiques républicains de gauche, peu religieux voire athées**).

De même, il note que *«les juifs comptent parmi les Français formant les cadres et les équipes de tireurs ; ils combattent aux côtés de musulmans, lesquels sont le plus souvent chargés de menues tâches, comme l'approvisionnement en munitions, le transport et, dans les régiments de montagne, les mulets».* Il a beau nous citer les propos racistes du gouverneur général de l'Algérie, Charles Lutard qui *«déclare en 1916 que les musulmans algériens sont des “blancs perfectibles” au même titre que tous les Français»*, il ne nous démontre pas que ces discriminations étaient seulement fondées sur des stéréotypes raciaux ou des distinctions juridiques. De plus, tantôt il oppose les Juifs (tirailleurs) aux Maghrébins (zouaves), tantôt il nous explique qu'ils sont dans les mêmes régiments, s'entraident dans les combats, etc. Il va même jusqu'à évoquer le taux de mortalité au combat des tirailleurs (en majorité «musulmans») ou des Algériens mobilisés, mais les chiffres qu'il cite (25% de tués chez les Algériens «musulmans») et que l'on peut comparer à ceux des Juifs Français et étrangers (17% de tués) ne témoignent pas vraiment d'une discrimination par l'Etat-major devant les risques des combats.

Citons ces remarques de P.E. Landau (2002) :

*«En Algérie, [...] 14 000 israélites sont appelés sous les drapeaux puis incorporés dans les Régiments de marche d'Afrique et la Division marocaine. [...] De condition très modeste, ce sont souvent des pères de famille. La guerre accélère dans bien des cas la paupérisation de cette communauté composée de petits artisans et commerçants. Hommes de troupe, les combattants participent aux grandes batailles de la Marne, de Verdun et des Dardanelles. Concentrés dans des régiments d'élite comme les troupes de zouaves et de tirailleurs envoyés sur les premières lignes du front, ils subissent de nombreuses pertes [...], plus de 8 500 Juifs immigrés s'engagent volontairement et sont enrôlés dans les rangs de la Légion étrangère [...]*»

Durant la première guerre mondiale Joseph Reinach prône la naturalisation des soldats coloniaux qui ont prouvé par leur engagement leur «niveau de civilisation». Et pour lui cette mesure serait favorable à l'image internationale de la France dans les pays colonisés. Il est d'ailleurs favorable à l'autodétermination des peuples arabes qui vivent sous le joug de l'Empire ottoman, mais là aussi cette volonté «d'émanciper l'Islam de la domination turque» correspond aux intérêts de l'impérialisme français.

D'autres forces politiques, comme la Ligue des droits de l'homme, considèrent que l'enrôlement des soldats algériens montre qu'il faudrait accorder davantage de droits civiques aux indigènes. *L'Univers israélite*, porte-parole des juifs traditionnalistes adopte la même attitude. Ces différentes prises de position aboutissent à des demi-mesures qui, loin de rapprocher la masse des Juifs d'Algérie et des Algériens, créent de nouvelles sous catégories : *«la loi Jonnart de février 1919 crée en Algérie un nouveau groupe d'environ 400 000 musulmans semi-naturalisés parmi les hommes adultes. Ils ont le droit de voter mais seulement pour des candidats musulmans, dans des élections locales, et uniquement dans le cadre du collège électoral musulman. Cette loi érige des obstacles encore plus importants à la*

*naturalisation, tout en continuant à exiger, de ceux qui veulent obtenir la nationalité française, de renoncer au statut personnel musulman<sup>2</sup>» (E.B. Katz, 2017).*

### **\* La Première Guerre mondiale marque une transformation capitale dans l'histoire des migrations et influence les rapports entre la minorité juive et les autres composantes de la population de la France**

La présence d'une importante immigration, «musulmane» (venue du Maghreb et d'Afrique noire) ou «juive» (venue d'Europe de l'Est), a des conséquences politiques et sociales importantes dans la métropole.

Pendant la première guerre mondiale, le ministre (socialiste) Albert Thomas décide d'imposer une sélection stricte de la main-d'œuvre étrangère car, selon lui, l'immigration de masse est vitale pour l'économie de guerre française.

225 000 travailleurs coloniaux sont amenés à travailler en France pendant la Première Guerre mondiale. Et environ 600 000 «indigènes» (parmi lesquels 250 000 Maghrébins) sont recrutés comme soldats de l'impérialisme français entre 1914 et 1918. Les «indigènes», c'est-à-dire les colonisés, ne sont pas des citoyens dans l'empire français, même en Algérie. On leur fait miroiter toutes sortes de promesses, y compris de leur accorder la nationalité française quand la guerre sera finie, mais elles ne seront jamais tenues. Cette trahison de la parole donnée par les colonisateurs influencera le comportement et les positions politiques des colonisés pendant la seconde guerre mondiale, notamment face aux promesses des nazis en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

L'arrivée d'environ 800 000 colonisés en France marque le premier contact massif entre les Français d'origine européenne, les Africains, les Maghrébins et les Asiatiques dans l'Hexagone. Selon E.B. Katz (2017), «[...] la première guerre mondiale a testé, comme jamais auparavant, la capacité et la volonté de la France d'étendre la logique assimilationniste de la citoyenneté républicaine à ses sujets impériaux. Le sacrifice patriotique des musulmans algériens en particulier, groupe le plus important parmi les soldats coloniaux, provoqua des débats intenses parmi les décideurs politiques français sur la possibilité de les récompenser en leur accordant la nationalité française à la fin de la guerre».

Les travailleurs «importés» des colonies sont souvent obligés de résider dans des camps militaires. Ils sont contrôlés par des surveillants appartenant fréquemment aux troupes coloniales.

À cette époque, l'idéologie nationale officielle française se montre très hostile au métissage et certains politiciens commencent à regretter l'arrivée de ces travailleurs surtout quand ces derniers commencent

---

2. On retrouve souvent cette critique absurde, chez les auteurs anglo-saxons. En fait, cet abandon de l'appartenance à une communauté religieuse qui a ses propres tribunaux, ses propres chefs religieux qui gèrent tous les aspects administratifs de la vie communautaire, perçoivent des impôts pour les reverser à l'État central, etc., est à la base de l'émancipation des Juifs en France en 1791. L'abandon d'un statut personnel religieux n'est donc pas, **en soi**, discriminatoire pour une personne qui souhaite devenir française. Ou alors il faut défendre une organisation sociale et politique fondée sur des communautés religieuses qui contrôlent la vie des individus. En clair, les musulmans appliqueraient la charia dans tous les pays du monde ; les juifs la Torah et la Halakha ; et l'Église catholique contrôlerait ses fidèles, quitte à rétablir l'Inquisition ! Par contre, le refus d'accorder l'indépendance aux peuples de l'Empire est effectivement discriminatoire et relève de la domination impérialiste et colonialiste. On voit bien ici la confusion volontaire créée par les théories postcoloniales ou décoloniales qui sont toutes favorables aux religions – sauf au judaïsme !

à fréquenter des femmes françaises...

Les experts débattent sagement des vertus et des défauts des migrants «européens<sup>3</sup>» et «non européens». Outre les arguments racistes traditionnels, deux autres facteurs jouent un rôle dans ces discussions:

– les colons français veulent récupérer «leurs» travailleurs sous-payés et ne tiennent pas à ce qu'ils restent trop longtemps en France ;

– la présence des colonisés sur le continent risque de leur donner de «mauvaises» idées, de les mettre en contact avec les premiers mouvements nationalistes d'Orient et avec l'Internationale communiste (créée en 1919).

En 1925, au sein de la préfecture de police, est créée la Brigade nord-africaine chargée de surveiller les immigrés maghrébins. «*Les Nord-Africains étaient tenus d'y faire enregistrer leur présence et de signaler tous leurs déplacements.*» (L. Valensi, 2016.) La méfiance politique à l'égard des options idéologiques des Maghrébins (sympathies pour le syndicalisme, le PCF ou les mouvements nationalistes comme l'Etoile nord-africaine) se double d'une méfiance de type xénophobe : «*En 1931, il était recommandé aux agents du recensement de classer comme indigènes tous ceux dont les noms et les prénoms sont musulmans, même si l'individu avait répondu "Français" à la question de la nationalité.*» (*idem*).

Les avocats, les médecins, les spécialistes de la santé veulent eux aussi participer à la discussion sur le rôle des migrations. La plupart d'entre eux considèrent qu'il existe des «races inférieures», et que les étrangers venus d'Afrique, du Maghreb ou d'Asie sont des «primitifs» non civilisés, qui ne pourront jamais être assimilés.

Le Parti communiste français est le seul à employer un langage radical pendant quelques années. Il dénonce le colonialisme et défend les travailleurs immigrés (mineurs, ouvriers agricoles, ouvriers du bâtiment, etc.). Mais le PC n'en attire pas beaucoup. De plus, il n'analyse pas leur présence sur le sol français comme un phénomène de longue durée, et reste dans une perspective républicaine-assimilationniste, courante à cette époque.

Au cours des années 1920, deux millions d'étrangers et cent mille travailleurs coloniaux (principalement des Algériens) s'installent en France, faisant de la France le pays où le taux d'immigration est le plus élevé. En 1936, les 2,3 millions d'étrangers représentent 5,34 % de la population totale, soit cinq fois plus qu'un siècle auparavant.

En 1924, une nouvelle loi est adoptée par la gauche pour protéger la «main-d'œuvre nationale». Les étrangers licenciés, qui restent sans emploi en France, doivent payer des amendes. En 1927, une nouvelle loi sur la naturalisation est adoptée en raison du déficit démographique mais les droits des Français naturalisés sont restreints (par exemple, il faut attendre trois ans si l'on veut pouvoir travailler dans la fonction publique).

Les années 1931-1932 marquent le début des conséquences de la crise de 1929, avec un certain retard. Rappelons qu'en 1931, 70% des étrangers sont des ouvriers d'usine. En 1932, une loi définit les quotas d'étrangers dans chaque branche industrielle. Les années 1934-1939 voient se développer de forts sentiments xénophobes dans les classes populaires touchées par la crise. Et la répression étatique invente des outils de plus en plus sophistiqués pour contrôler les migrants. En 1935, les archives centrales des étrangers regroupent 1,6 million de dossiers, constituant ainsi le plus énorme fichier d'étrangers au monde.

450 000 travailleurs étrangers sont obligés de quitter la France et le chômage augmente très

---

3. Rappelons qu'en 1931, il y a en France 808 000 Italiens, 507 000 Polonais, 351 900 Espagnols et 253 700 Belges.

rapidement. L'État expulse de nombreux « sans papiers », y compris des migrants mariés à des Françaises. Entre 1931 et 1936, 140 000 travailleurs polonais sont expulsés.

Pour se défendre et survivre, de nombreux étrangers créent de petites entreprises, mais cela provoque un rejet plus fort contre eux. Cette nouvelle concurrence radicalise et pousse à droite les petits commerçants et les artisans, mais aussi les médecins et les avocats. Les étudiants en droit et en médecine organisent même des manifestations contre les étrangers pour «protéger» leur (futur) travail.

En 1936, une importante grève générale mobilise 1,8 million de travailleurs, mais les syndicats et la gauche ne se préoccupent guère des droits des migrants et des discriminations à l'égard des étrangers, pas plus que des droits des «indigènes» à l'égalité dans l'empire français.

En octobre 1937, le gouvernement de gauche (qui n'inclue pas le Parti communiste) rétablit les contrôles administratifs pour limiter l'immigration algérienne. Le Front populaire n'adopte aucune mesure positive en faveur des étrangers naturalisés et victimes de discriminations.

De plus, le gouvernement de gauche accorde toute sa confiance à Georges Mauco, un démographe qui partage les mêmes préjugés racistes que les «experts» ministériels qui l'ont précédé.

Les différents groupes d'extrême droite utilisent la question de l'immigration, en particulier les royalistes de «l'Action française». Ce mouvement antisémite associe la défense du catholicisme à l'idée que la gauche est vendue à des puissances étrangères et que les Juifs constituent une «race» sans patrie, source de dissension entre les nations. Rappelons que l'Action française qualifie Blum de «*travesti normalien*» tandis que *L'Humanité* combine stéréotypes homophobes et antisémites (du moins dans sa période dite «ultra-gauche», entre 1928 et 1934), en écrivant, le 14 février 1928, «*pris de tortillements freudiens [...] Shylock Blum bat des mains*» !

En 1938, on assiste à la diffusion massive du mythe de la «Cinquième colonne», composée «évidemment» d'étrangers et de Juifs. De nouvelles lois sont adoptées contre les travailleurs «clandestins» et leur imposent des amendes et même des peines de prison. Les associations et les journaux créés par des migrants et des réfugiés sont interdits à la veille de la seconde guerre mondiale.

Il est très difficile, hier comme aujourd'hui, de tracer une frontière entre les motivations économiques, politiques et religieuses des immigrés, qu'ils soient juifs ou pas. L'antisémitisme (aux dimensions multiples) a certes poussé beaucoup de Juifs européens à immigrer avant 1914, puis pendant l'entre-deux-guerres.

Mais ces migrations eurent aussi des causes purement politiques pour les militants juifs athées qui partirent en exil suite à la révolution russe, à l'avènement du fascisme et des dictatures para-fascistes en Europe centrale (Hongrie, Roumanie).

Et ce sont des causes encore différentes qui incitèrent les Juifs orientaux (Grecs, Turcs et Bulgares) à prendre le chemin de l'exil quand le statut des *dhimmi* fut modifié dans l'Empire ottoman : «*la suppression de l'exemption militaire pour les non-musulmans fut vécue comme un véritable "travail forcé" par les Juifs, ce à quoi s'adjoignait leur désorientation au sein de nouveaux États nés du principe de l'unité nationale, et où les Juifs, habitués au cadre communautaire, ne trouvaient plus leur place*»

---

4. Cette réaction des Juifs, **minorité** discriminée dans l'Empire ottoman, indique aussi pourquoi l'attribution de la citoyenneté française aux «musulmans», qui constituait une **majorité** en Afrique du Nord, n'aurait pu être accordée aux colonisés qu'en préservant leur «statut personnel», c'est-à-dire en acceptant que l'islam continue à régenter la vie quotidienne des nouveaux citoyens français «musulmans». L'égalité juridique entre colonisateurs et colonisés était impossible, non seulement parce que l'impérialisme français voulait maintenir à tout prix sa domination sur le Maghreb, mais aussi parce que la séparation entre l'État et les religions appliquée dans l'Hexagone était impensable dans les colonies. C'est pourquoi, aujourd'hui, les historiens «décoloniaux» se montrent acritiques

(J. Guedj, 2009).

Après avoir décrit le climat général de l'entre-deux-guerres nous allons maintenant revenir aux problèmes que rencontrent les Juifs entre 1918 et 1939 et aux positions qu'ils adoptent durant cette période.

### Sources citées

Jérémy Guedj : «Juifs et musulmans d'Algérie en France. Cinquante ans d'exil partagé, entre mémoire, échanges et déchirements», *Hommes et migrations*, n° 1295, 2012

Ethan B. Katz, Lisa Moses Leff et Maud S. Mandel, *Colonialism and the Jews*, Indiana University Press, 2017

Ethan B. Katz, *Juifs et musulmans en France, le poids de la fraternité* [2015], Belin, 2018

P. E. Landau : «La communauté juive de France et la Grande Guerre», *Annales de démographie historique*, 2002, n° 1

Lucette Valensi, *Juifs et musulmans en Algérie (VII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Tallandier 2016, Texto 2018

---

voire complaisants avec les aspects réactionnaires des religions (ici l'islam), des traditions et des cultures qu'elles soient asiatiques, africaines ou latino-américaines car ils sont profondément hostiles à l'universalisme, **point central** pour le mouvement ouvrier, les marxismes et les anarchismes (enfin, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles, car aujourd'hui ce n'est plus vrai).